

Brest le 7 Juin 2013

<http://www.asso-henri-pezerat.org>

Maison du citoyen et de la Vie Associative A

16 rue du Révérend Père Aubry

94120 Fontenay-sous-Bois

Contact :

francis.talec@orange.fr

annie.thebaud-mony@wanadoo.fr (06 76 41 83 46)

Monsieur Jean Yves LE DRIAN

Ministre de la Défense

14, Rue Saint Dominique

75700 PARIS SP 07

Sous Couvert de

Monsieur Le Vice Amiral D'Escadre LABONNE

Préfet Maritime de l'Atlantique

Monsieur Le Ministre,

De 1972 à 1996, soit pendant un quart de siècle, les personnels de la Pyrotechnie Ile Longue ont travaillé sans la moindre protection au contact direct des ogives nucléaires. Le discours officiel était qu'il n'y avait aucun risque de radiation. Aucun.

En août 1996, un incident se produit, qui amène La DCN, pour la première fois y compris en dehors des heures de travail, à réaliser dans le plus grand secret des mesures, contre mesures de radioactivité sur la TN 75 stockées à la Pyrotechnie depuis 1993-1994.

Le CHSCT sera convoqué, seulement le 19 Novembre 1996, en réunion extraordinaire pour être informé que les TN75 livrées en 1993-1994 émettent des rayonnements plus élevés que les TN70 et TN 71. A une question posée « *Le CEA ne donne cette information que maintenant. Pourquoi n'a t-on rien dit avant ?* ». Le Président répond : « *Les directives écrites n'imposaient aucune disposition particulière pour les TN70 et TN71. Pour les TN 75, des mesures complètes sur l'ensemble du spectre GAMMA et NEUTRONS viennent d'être effectuées, d'abord au CEA de VALDUC, puis à l'antenne CEA de l'Île longue et dans nos ateliers à partir d'octobre. Auparavant, les appareils et les films utilisés ne permettaient que de mesurer les rayonnements GAMMA* ».

Donc les appareils et les films utilisés au CEA ne permettaient pas de mesurer les rayonnements neutroniques. Une information étonnante. Les ingénieurs de haut niveau du CEA connaissent pourtant bien la physique nucléaire et la dégénérescence radioactive du plutonium.

Le 21 Novembre 1996, nouvelle réunion extraordinaire au cours de laquelle sont présentées les ateliers et postes de travail qui seront transformées en zone contrôlées. Toutes les activités sur les têtes nucléaires sont arrêtées ainsi que les transports de missiles pour mettre en place des zones contrôlées autour des TN70, TN71 et TN75 et organiser pour les personnels concernés une visite médicale, une formation adaptée à la protection radiologique, la fourniture de dosimètres individuels.

Les élus CGT et CFDT du CHSCT obtiennent que la direction réunissent tous les personnels pour les informer de cette situation qu'ils considèrent comme très grave. La réunion se déroule dans un climat très tendu, que la direction souhaitait magistrale pour rassurer.

Le 9 Décembre 1996 les élus CHSCT sont reçus par Le Contre-Amiral GEERAERT Inspecteur des Armes Nucléaires mandaté par le Ministre de la Défense pour mener une enquête afin de comprendre,disait-il, ce qui s'est passé et pour quelles raisons ces faits se sont produits.

Début 1997, la surveillance radiologique des personnels devient opérationnelle autour des têtes nucléaires.

.../...

Le 29 Janvier 2002, un pyrotechnicien décède d'une leucémie myéloïde, il venait d'avoir 50 ans. Son épouse dépose une demande de reconnaissance de maladie professionnelle le 22 Mai 2002. Elle est reconnue en Janvier 2003. Elle engage avec le soutien du Syndicat CGT de l'Arsenal une demande de reconnaissance de la faute inexcusable de l'employeur, elle sera reconnue le 27 Mai 2004 et rendue publique le 6 Avril 2005.

En reconnaissant sa faute inexcusable sans saisir le Tribunal des Affaires de Sécurité Sociale, la DCN reconnaît avoir commis une faute d'une exceptionnelle gravité de 1972 à fin 1996 et à plusieurs reprises en ne procédant pas à une évaluation préalable du niveau de rayonnements aux postes de travail avant toute première mise en services des têtes nucléaires ou après leur modification. C'est une obligation prévue par les lois et décrets en vigueur qui a été bafouée.

Depuis cette première reconnaissance en 2003, la situation aujourd'hui est grave : 5 leucémies dont 4 reconnues en maladies professionnelles et une déclarée le 15 mars 2013, une cataracte, trois cancers radio induit. Le tout dans un groupe d'une centaine d'ouvriers concernés. À cette liste s'ajoute une leucémie reconnue en maladie professionnelle d'une personne de la sous-traitance.

Les 3 cancers radio induits évoqués ci-dessus ne figurent pas dans le tableau MP n°6 du régime général qui reconnaît seulement 3 cancers radio induits : la leucémie, le cancer des os et le cancer broncho-pulmonaire par inhalation (définition qui complique singulièrement la reconnaissance des travailleurs ne pouvant prouver une contamination radioactive interne). Or, la liste des maladies radio induites figurant dans la loi d'indemnisation des vétérans des essais nucléaires en comporte 18, bien loin des 29 localisations de cancers admises dans celle des Etats-Unis.

Devant la gravité de la situation, notre association a tenu, à Brest, le 2 Avril 2013, une assemblée constitutive de : « **l'Antenne Association Henri Pézerat des irradiés des armes nucléaires et leurs familles** ».

Des informations, des messages nous ont été transmis révélant :

-une dizaine d'ouvriers décédés entre 50ans et 60ans, après exposition aux rayonnements ionisants dans les S.N.L.E. Sont-ils décédés d'une maladie radio induite ?

- Décès d'un mécanicien à 56 ans en 2006 d'un cancer du colon. Il a longtemps travaillé au bassin 10 et partait aussi en essais nucléaires sur les sous marins. Selon sa famille, il a vu des collègues succomber de maladies graves et de cancer principalement.

- Témoignage : « *Mon père a travaillé à l'arsenal dans les années 70 et 80. Il était mécanicien ajusteur et a travaillé sur les sous marins nucléaires. Il est décédé d'un cancer ganglionnaires à l'âge de 48 ans en octobre 1997, et ce en quelques mois. Il nous a toujours dit avoir été irradié à cette époque où il travaillait à l'île longue.* »

-Message d'un retraité ancien salarié de l'antenne CEA de la Pyrotechnie Ile longue dans lequel il fait part de problèmes de santé majeurs provoqués par les rayonnements ionisants.

-Message d'un mécanicien en activité : « *J'ai exercé la profession de mécanicien en chaufferie nucléaire sur SNLE à l'île Longue. Nous travaillons toujours en binôme dans la chaufferie. Suite à ça, j'ai eu un cancer, mon binôme également* »

.../...

Ces informations et témoignages démontrent l'invisibilité des cancers provoqués par les rayonnements ionisants.

Nous demandons l'accès aux résultats de l'enquête effectuée fin 1996 par le Contre Amiral GEERAERT.

Nous demandons également l'amélioration du suivi post-professionnel, la réalisation d'une enquête dite de cohorte prenant en compte l'ensemble des travailleurs qui sont intervenus sur ces postes exposés, afin d'obtenir un bilan précis des maladies radio induites survenues dans les activités de construction et maintenance des missiles, dans les activités des réacteurs nucléaires des S.N.L.E.

Notre association ayant une expérience en matière de suivi et d'études, nous souhaitons vous rencontrer pour vous présenter notre projet concernant le recensement des maladies radio- induites à la DCN L'Ile Longue.

En vous remerciant de l'attention que vous voudrez bien porter à notre demande, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, nos respectueuses salutations

Pour l'association Henri Pézerat

Francis TALEC